



**Communiqué suite aux assemblées générales ordinaire et extra-ordinaire
du 4 octobre 2023**

Une assemblée générale extraordinaire s'est réunie le 4 octobre 2023 en vue de modifier l'article 10 des statuts relatif aux ressources du label et dans le but de passer d'une contribution volontaire à une cotisation annuelle systématique.

En effet les services développés par Eglise verte (accompagnement personnalisé, eco-diagnosics, fiches pratiques, communication...) nécessitent un vrai travail et donc des moyens financiers à la hauteur des enjeux.

Ce changement préparé de longue date permet d'accompagner le développement d'Eglise verte pour : rendre cet outil moins dépendant de financements extérieurs, garantir sa dimension oecuménique, et renforcer sa dynamique de réseau entre groupes de chrétiens engagés pour la conversion écologique et la justice climatique.

Voici la nouvelle rédaction de cet article, validé à l'unanimité :

Article 10

Les ressources de l'Association comprennent :

- *Les cotisations des membres dont les montants sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire,*
- *Les dons et contributions volontaires,*
- *Les revenus de son patrimoine et les capitaux,*
- *Les recettes des prestations, des manifestations et des droits d'usage.*

Le montant demandé restera souple dans la mesure où chaque communauté pourra décider elle-même, en fonction de sa taille et de ses moyens, si elle verse la cotisation minimum (50€), la cotisation moyenne (150€) ou une cotisation supérieure de solidarité. Il est demandé au bureau élargi de l'association de fournir aux communautés membres une grille indicative pour les aider à évaluer le montant le plus juste en fonction de leurs moyens.

Le passage à une cotisation annuelle n'ouvrira pas droit au vote à l'assemblée générale pour les communautés labellisées. Pour autant les communautés labellisées continueront à participer activement à la gouvernance et aux orientations stratégiques : d'une part par l'engagement du niveau national de leur Eglise mais aussi par l'assemblée des communautés qui, organisée chaque année, permet de préparer ou de proposer des évolutions dans le fonctionnement d'Eglise verte.

Pour le bureau d'Eglise verte, Robin Sautter
le 17 octobre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Robin Sautter', with a long horizontal stroke extending to the right.